

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPOI  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE  
DE COMMERCE DE GROS N°3044 DU 05.09.07 (approuvé)**

**Etaient présents :**

**Collège Employeurs :**

**Membres Titulaires :** Mmes Decoeur-Michel (NAVSA), Groisy (UNCGFL), MM. Kitous-Orsini (Vice-président de la CPNEFP 3044), Koubbi (FNCPLA)

**Membres suppléants :** Mmes Behr (FEDA), Chaput (Ucaplast)

**Membres représentés :** M. Flipo (FNAS) donne pouvoir à M. Koubbi qui l'accepte  
M. Mongin (FGMEE) donne pouvoir à Mme Decoeur-Michel qui l'accepte  
M. Hervouet (Fenscopa) donne pouvoir à M. Kitous-Orsini qui l'accepte

**Collège salariés :**

**Membres titulaires :** MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Delavat (FNAA CFE CGC), Musté (FGTA FO), Nakonezy (CGT), Perramant (CFDT), Trannois (Président de la CPNEFP)

**Membres suppléants :** M. Bellon (FEC CGT FO)

**Intervenant extérieur :** Mme Grosset (OCI)

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2007**

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2007 est approuvé.

**2. Présentation de l'étude emploi formation 2006 par l'OCI**

Mme Grosset présente l'étude emploi formation pour l'année 2006 dans la CCN commerces de gros. Elle explique qu'auparavant, les seules données existantes étaient les données publiques de l'INSEE, qui raisonne par NAF et non par convention collective. Désormais, une enquête ayant été effectuée sur un panel représentatif, les données correspondent réellement au périmètre de la convention collective.

Elle demande si la CPNEFP est d'accord pour publier le bilan emploi-formation sur le site de l'OCI. La CPNEFP accepte à l'unanimité.

**3. Présentation du site Internet de l'OCI**

Mme Grosset présente le site internet de l'OCI : [www.observatoire-oci.org](http://www.observatoire-oci.org)  
Elle propose que chacun aille sur le site et fasse remonter ses éventuelles remarques.

**4. Présentation de la version définitive de la plaquette sur les titres à finalité professionnelle**

Sous réserve des modifications décidées en séance, la CPNEFP donne un avis favorable à l'édition de la plaquette et à sa communication sur le site « OCI ».

**5. Réflexion sur la diffusion de l'information en matière de formation professionnelle**

M. Kitous-Orsini rappelle que lors de la précédente CPNEFP, la question de la diffusion de l'information en matière de formation professionnelle auprès des salariés avait été soulevée. Il propose de prévoir une communication CPNEFP qui serait notamment diffusée auprès des comités d'entreprise, ce qui permet de toucher toutes les entreprises de 50 salariés et plus.

M. Bellon indique qu'il existe des plaquettes d'information sur les dispositifs de formation dans d'autres branches, qui sont données par les entreprises avec les bulletins de paie.

Le problème de viser les CE est qu'on ne touche que les entreprises de 50 salariés et plus, or ce sont dans les petites entreprises que les salariés ont le moins accès à la formation.

M. Kitous-Orsini répond que le comité d'entreprise est intéressant car impliqué dans l'élaboration du plan de formation. Mais plusieurs autres voix de communication sont possibles, par exemple les salons, forums pour l'emploi où sont présents salariés et entreprises, fédérations, publications syndicales.....

M. Nakonezy propose d'inscrire l'adresse de l'OPCA sur le bulletin de paie. Il rappelle toutefois qu'il n'est pas du ressort de la CPNEFP, mais de celui de la CPN, de rendre obligatoire une mention sur le bulletin de paie.

M. Bohr ajoute que dans la mesure où il existe déjà une information obligatoire sur le DIF, il est possible d'y rajouter une obligation d'information générale sur la formation.

#### **6. Projet d'avis sur les formations préparant à la responsabilité d'un établissement**

Le projet d'avis est remis en séance.

Compte tenu de la durée de la réunion, ce point ne peut être traité. Il est remis à l'ordre du jour de la prochaine CPNEFP.

La prochaine CPNEFP se tiendra le 7 novembre à 14 heures.